

MIEUX VIVRE LE QUOTIDIEN AVEC UNE BAISSSE DE VISION

Évaluation de vos besoins
et soutien individuel



Présentation

Selon l'Organisation mondiale de la santé, la basse vision ou malvoyance consiste en :

- ▶ une fonction visuelle déficiente après le traitement ou la correction de la réfraction
- ▶ une acuité visuelle de moins de 30%
- ▶ un champ visuel de moins de 10 degrés.

Les causes de ces handicaps visuels sont multiples.

Une personne atteinte de malvoyance peut utiliser sa vision pour planifier ou exécuter une tâche. Toutefois, sa vie de tous les jours peut être facilitée. Pour ce faire, le Service d'ophtalmologie des HUG collabore étroitement avec l'Association pour le bien des aveugles et malvoyants (ABA) et le Centre d'information et de réadaptation (CIR).

Pour qui?

Toute personne malvoyante.

Quels objectifs?

Cette prise en charge vise à améliorer le quotidien des personnes atteintes de malvoyance et à favoriser leur intégration et leur autonomie, en respectant le rythme de la personne et ses exigences.

Par qui?

Les orthoptistes du Service d'ophtalmologie effectuent une première évaluation de vos besoins et vous conseillent sur les différentes possibilités pour améliorer votre quotidien. Ils proposent un bilan médical et orthoptique et prescrivent si nécessaire un équipement spécialisé.

Les gênes visuelles concernent des difficultés à :

- ▶ reconnaître les visages ou les personnes
- ▶ réaliser des tâches fines ou de précision
- ▶ accéder à l'information écrite
- ▶ se déplacer et s'orienter dans des lieux inconnus
- ▶ développer son autonomie.

Si vous le souhaitez, les orthoptistes peuvent prendre contact pour vous avec les deux associations partenaires. Ensuite, l'ABA ou le CIR vous propose une consultation individuelle personnalisée.

L'ABA est une association privée à but non lucratif, ayant pour vocation d'améliorer la qualité de vie, l'intégration et l'autonomie des personnes en situation de handicap visuel qui résident à Genève.

Le CIR aide les enfants et les adultes à apprendre ou réapprendre les gestes de tous les jours, à se réinsérer professionnellement et à régler les démarches administratives.

Leurs prestations incluent :

- ▶ des prises en charge de réadaptation, avec des spécialistes en ergothérapie dans le domaine du déficit visuel
- ▶ l'intervention d'assistantes ou assistants sociaux si nécessaire.

Pour en savoir plus : ➤ www.abage.ch

Comment ?

Pour chaque problème, une solution personnalisée peut être proposée :

- ▶ lunettes adaptées à des besoins spécifiques (par exemple pour la pratique d'un instrument)
- ▶ aides optiques, électroniques, informatiques (loupes, lampes, livres sonores ou en braille)
- ▶ ergothérapie spécialisée
- ▶ apprentissage de l'utilisation d'outils.

Le suivi proposé est individualisé et pluridisciplinaire : votre mode de vie, votre entourage et vos diverses activités sont prises en considération.



LE SAVIEZ-VOUS

L'orthoptiste est une ou un spécialiste paramédical de la rééducation, de la réadaptation et de l'exploration fonctionnelle de la vision.

Comment prendre rendez-vous avec l'ABA ou le CIR?

Vous pouvez en faire la demande auprès d'un ou une orthoptiste du Service d'ophtalmologie, qui vous remettra un certificat médical afin de bénéficier de cette prestation.



INFO

Facturation

La consultation du Service d'ophtalmologie est remboursée dans les prestations de base de l'assurance maladie (LAMal) sous déduction de la franchise et de la participation (10% des frais à charge).

Le coût des prestations de l'ABA et du CIR vous est communiqué par l'association.

Informations pratiques

Contact

📞 022 372 84 00

secretariat.ophtalmo@hcuge.ch

Service d'ophtalmologie

Rue Alcide-Jentzer 22
1205 Genève

Accès

Bus 35, arrêt
« Maternité-Pédiatrie »
Bus 7, arrêt « Pédiatrie »
Tram 12 et 18,
arrêt « Augustins »
Léman Express, arrêt
« Genève-Champel »

Parking

H-Cluse



*Cette brochure a été réalisée par le Service
d'ophtalmologie avec la collaboration de la Direction
de la communication.*